

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE DIRECTION 5 JUIN 2015



1. Introduction

La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à Turin le 5 juin 2015, sous la présidence de Michel SERVOZ, directeur général de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne (CE).

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction: Edit BAUER, expert indépendant nommé par le Parlement européen, Guillaume DELAUTRE (France) et Psillos DIMITRIOS, ainsi qu'aux membres suppléants: Magda TRANTALLIDI (Grèce), Jorge GASPAR (Portugal) et Anne MÄRTENSSON (Finlande). Sont également présents, pour la CE, Simon MORDUE (directeur, DG NEAR), Stefano Signore (chef d'unité, DG DEVCO), Christophe MASSON (DG NEAR) et Maria TODOROVA (DG EMPL). Mircea COPOT représente le comité du personnel de l'ETF.

Les représentants de l'Allemagne, de la Bulgarie, de l'Irlande, du Portugal et du Royaume-Uni ne sont pas présents. Jan ANDERSSON, membre indépendant représentant le Parlement européen, Salih ÇELIK, observateur de la Turquie, et Namig MAMMADOV, observateur de l'Azerbaïdjan, sont également absents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Trois points d'information sont proposés pour le point «Divers»: i) évaluation externe de l'ETF, à la demande de la Commission européenne, ii) modalités d'application du statut et actions proposées par l'ETF, et iii) sélection du directeur adjoint, à la demande des membres représentant les États membres de l'UE.

L'ordre du jour est adopté avec ces propositions.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 21 novembre 2014, est adopté.

ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites

Les points de suivi et les mesures prises par l'ETF pour les appliquer, ainsi que la liste des procédures écrites depuis la dernière réunion du conseil de direction sont présentés et aucune demande de clarifications n'est formulée.

4. Rapport d'activité annuel 2014 et analyse et évaluation du rapport

Madlen SERBAN et Peter GREENWOOD présentent le rapport d'activité annuel 2014.

Le rapport d'activité annuel (RAA) 2014 décrit la réalisation des objectifs de l'ETF pour 2014, tels que décrits dans son programme de travail annuel. Le document intitulé «Faits marquants», disponible avant la réunion dans l'espace réservé au conseil de direction, complète le RAA en fournissant des informations supplémentaires sur les activités opérationnelles.

Lorsqu'elle a préparé le RAA, l'ETF a suivi les instructions permanentes et le modèle de la Commission pour les rapports d'activité annuels de 2014. Ce rapport présente les activités menées en 2014 en quatre chapitres: résultats, gestion des ressources, évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et assurance de la direction. Les 23 et 24 avril 2015, le projet de rapport a été examiné avec les représentants de la Commission au cours de la réunion du dialogue structuré, et avec le conseil de direction durant la réunion du groupe de travail.

Un cadre de gestion des performances (CGP), adopté en 2012 et révisé en 2015, est utilisé pour rapporter les performances de l'ETF. Le CGP inclut les principaux processus internes et externes et les systèmes de contrôle; il suit une approche graduelle, qui inclut les informations et les progrès concernant les indicateurs clés durant tout le cycle de planification, de suivi trimestriel, d'audit et d'évaluation de l'ETF.

Le processus de suivi est disponible par le biais d'un tableau de bord, un système accessible à tous les membres du conseil de direction, qui contribue aux rapports trimestriels de l'ETF et aux audits externes dans les domaines à risque élevé.

Les performances de l'ETF sont présentées en suivant les cinq indicateurs de performance clés (KPI) les plus pertinents pour les opérations et la gestion: réalisation des objectifs stratégiques, engagement budgétaire global (subvention:

titres I, II et III), pourcentage de postes pourvus au tableau des effectifs, mise en œuvre des plans d'actions d'amélioration, et renforcement des capacités des parties prenantes grâce à des événements organisés à la Fondation et dans les régions. De plus, l'ETF a également respecté les indicateurs proposés dans les lignes directrices de la Commission relatives aux IPC dans les agences décentralisées de l'UE (SWD(2015) 62 du 13 mars 2015).

L'ETF rapporte les résultats suivants:

- Elle a atteint ses objectifs pour 97 % des actions prévues et pour le report de 2013. L'ETF a reçu et traité 82 demandes d'aide de la part des institutions et des délégations de l'UE en 2014 (contre 78 en 2013). 21 de ces demandes étaient des ajouts au programme de travail 2014.
- L'engagement budgétaire global en 2014 (subvention: titres I, II et III) a atteint 99,90 %, contre 99,78 % en 2013.
- En ce qui concerne les ressources humaines, 98 % des postes étaient pourvus dans le tableau des effectifs en 2014, contre 95 % en 2013.
- L'ETF a élaboré un plan d'amélioration incluant toutes les recommandations des audits réalisés. 90 % des actions du plan ont été réalisées en 2014.
- Les capacités des parties prenantes ont été renforcées grâce à des événements organisés à la Fondation et dans les régions, avec une augmentation annuelle de 10 % (hausse de 10 % entre 2013 et 2014, 1 200 participants en 2014).

Le président donne la parole aux participants.

Liga LEJINA (Lettonie), au nom de la présidence de l'UE, présente les résultats de la réunion informelle des représentants des États membres en félicitant l'ETF pour son travail accompli en 2014. Les systèmes et procédures en place, qui permettent d'évaluer les réalisations et de surveiller et de mesurer les progrès durant l'année, sont particulièrement appréciés. Elle précise que les membres sont prêts à adopter le projet de document.

Micheline SCHEYS (Belgique) félicite l'ETF pour la qualité de son rapport et approuve la décision d'intégrer les objectifs de gestion dans les objectifs des politiques ou actions, et de les associer pour améliorer les activités et l'organisation de l'ETF. **M^{me} LEJINA (Lettonie)** approuve cette remarque. Le rapport technique conjoint du Cedefop et de l'ETF (processus de Bruges et de Copenhague), qui manque d'éléments pour soutenir une discussion politique satisfaisante durant la réunion ministérielle à Riga, est également mentionné.

Simon MORDUE (DG NEAR) informe les membres du conseil de direction des résultats de l'enquête effectuée par la Commission et les délégations en 2014, qui comprenait une question sur la

coopération avec l'ETF. Les réponses positives des délégations de l'UE confirment le renforcement de la coopération entre l'ETF et les services de la Commission, illustrant la valeur ajoutée du soutien de l'ETF. Les délégations de l'UE affirment que l'ETF aide les services de la Commission dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), en fournissant une analyse sectorielle, en définissant les indicateurs clés permettant de mesurer les réalisations des projets, et en soutenant l'exécution de crédits de l'UE affectés à des projets spécifiques. Elles mentionnent également le rôle important joué par l'ETF dans l'orientation du dialogue politique en matière d'EFP et la formulation des programmes précis. M. MORDUE évoque l'une des priorités du commissaire Hahn, promouvoir l'enseignement dans les pays partenaires, et encourage l'ETF à continuer d'informer les services de la Commission des actions profitables, et à poursuivre sa contribution à l'orientation du dialogue politique.

En réponse aux questions soulevées par Micheline SCHEYS, **Michel SERVOZ (président)** déclare que la réunion informelle du Conseil à Riga permet au commissaire Thyssen de présenter la vision et les priorités du programme relatif aux compétences. Elle offre aussi l'occasion de lancer les discussions relatives au rapport technique. M. Servoz note également la capacité de réaction de l'ETF face aux demandes de l'UE, soulignant les 21 demandes supplémentaires en 2014, mentionne la cohérence avec les procédures de la Commission en matière de gestion financière, et félicite l'ETF de sa nouvelle structure organisationnelle qui semble bien fonctionner.

Le président demande à la représentante de la Présidence de présenter l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel 2014 (RAA). **M^{me} LEJINA** décrit le projet d'analyse et d'évaluation du RAA 2014, et indique que le rapport fournit une assurance raisonnable et doit être adopté par le conseil de direction.

À la lumière des éléments susmentionnés, **le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2014 de l'ETF, ainsi que son analyse et son évaluation**. Les documents seront remis au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.

5. Comptes annuels 2014 de l'ETF

Martine SMIT, comptable de l'ETF, présente les comptes de 2014.

Le conseil de direction reçoit les comptes annuels préparés par la comptable de l'ETF au nom de la directrice de l'ETF. Les comptes ont été préparés et présentés conformément au titre VII du règlement financier. Les normes appliquées sont identiques à celles appliquées par la Commission européenne et tous les autres organes de l'UE.

Les comptes ont été contrôlés par un auditeur externe, et la Cour des comptes a fondé son avis sur cet audit. L'ETF a reçu le projet d'observations préliminaires sur les comptes annuels de l'ETF, adopté par la Cour le 28 avril 2015. D'après cette déclaration d'assurance, les comptes et les opérations de l'ETF sont, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers. L'avis rendu par la Cour sert de base à la décharge du Parlement européen. L'ETF a reçu la décharge relative à l'exercice 2013 le 29 avril 2015.

Bilan. La valeur totale du bilan atteint environ les deux tiers de celle de 2013. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des équivalents de trésorerie. Cette baisse s'explique ainsi: l'ETF n'a pas reçu en 2014 le premier versement de la subvention de 2015, alors qu'en 2013, elle avait déjà reçu le premier versement de la subvention de 2014.

Compte de résultat Le compte de résultat indique un excédent, mais il ne s'agit que d'un résultat théorique, car il inclut tous les éventuels événements à venir, et ne représente pas le montant à restituer à la CE. Le résultat du compte de résultat sera repris dans la rubrique «actifs nets

accumulés» du bilan du prochain exercice. Le principal changement est dû au montant élevé des dépenses pour le projet FRAME, dont les activités ont pris fin le 31 décembre 2014.

État de variation de l'actif net: Le seul élément de variation de l'actif net de l'ETF est la performance financière. Ce résultat entraîne une variation de l'actif net dans le bilan.

Flux de trésorerie: La forte diminution observée s'explique de la manière suivante: l'ETF a reçu en janvier 2015 le premier versement de la subvention de 2015, alors qu'elle avait déjà reçu en 2013 le premier versement de la subvention de 2014.

M^{me} Smit explique aux membres du conseil de direction que le budget de l'ETF se compose de crédits d'engagement et de paiement. Les engagements sont des sommes du budget destinées à couvrir les obligations juridiques. Elle présente également les fonds affectés: i) réutilisation des fonds inscrits dans les titres I, II et III par le recouvrement des dépenses, ii) projet GEMM (CE, DG Développement et coopération), iii) projet FRAME (CE, DG Élargissement), et iv) fonds fiduciaire italien – ministère italien des affaires étrangères.

En ce qui concerne la subvention de l'ETF, elle souligne que le niveau d'engagement de 99,90 % en 2014 est légèrement supérieur à celui de 2013 (99,78 %), et qu'il dépasse également celui d'autres agences, dont le pourcentage global d'engagement atteint 95 %.

M^{me} Smit fait aussi référence au résultat de l'exécution budgétaire, basé sur les fonds reçus et l'exécution des crédits de paiement. Les crédits d'engagement correspondent aux activités prévues et au programme de travail, et les crédits de paiement à la somme réelle disponible pour le paiement des engagements. Les ajustements représentent les crédits de paiement relatifs aux fonds affectés reportés de 2013 à 2014, les crédits de paiement annulés liés aux reports de 2013, et les différences de taux de change. Le résultat final constitue la somme à rembourser à la CE et se rapporte à la subvention de l'ETF. Le pourcentage de paiement des crédits disponibles s'élève à 94,80 %. L'ETF a réussi à obtenir un résultat inférieur à 200 000 euros pendant quatre ans.

En 2014, l'ETF a exécuté 2 737 (2 622) paiements. Les dépenses de rémunération individuelles ne sont pas incluses.

Selon le règlement financier, à compter de 2014, tout intérêt perçu sur la subvention de l'ETF peut être réintroduit dans le budget. Pour tous les autres fonds affectés, ceci dépend de la convention individuelle. Les chiffres sont inférieurs à ceux de 2013. En 2014, l'ETF a perçu 23 891,54 euros, dont 17 947,51 euros au titre de la subvention de l'ETF, 3 334,29 euros dans le cadre du projet GEMM, 2 564,65 dans le cadre du projet FRAME et 45,09 euros provenant du fonds du ministère italien des affaires étrangères.

Les sommes réintroduites dans le budget 2014 sont les suivantes: 14 552,88 euros (ETF) et 314,66 euros (ministère italien des affaires étrangères).

M^{me} Smit présente brièvement le rapport de la Cour, dont il ressort que les comptes annuels de l'ETF reflètent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats de ses opérations et flux de trésorerie pour l'exercice, conformément aux dispositions du règlement financier. La Cour n'a que deux commentaires au sujet de l'exécution budgétaire et du report. Le premier concerne les annulations de crédits reportés de 2013, qui étaient élevées pour les titres I et II, et le second commentaire concerne le niveau des crédits engagés reportés à l'année 2015, qui était élevé pour le titre II mais justifié. M^{me} Smit souligne que l'ETF souhaite optimiser l'utilisation de son budget (principe d'efficacité), raison pour laquelle un certain nombre de transactions ont été conclues à la fin de l'exercice. Par ailleurs, plusieurs fournisseurs ont envoyé tardivement leurs factures, fait sur lequel la Fondation n'a aucun contrôle. L'ETF poursuivra les efforts qu'elle consent depuis longtemps en vue de réduire les reports futurs. M^{me} Smit fait une remarque à propos du rapport 2013 de la Cour des

comptes, qui comportait une requête relative au choix d'une nouvelle banque par l'ETF. Martine SMIT informe le conseil de direction que cette question est résolue: l'ETF a participé au processus de sélection organisé à l'échelle de la CE, et une nouvelle banque est désormais en place. L'auditeur a également remarqué des erreurs dans le calcul des salaires, qui avaient déjà été découvertes et rectifiées par l'ETF. Les sommes concernées sont si petites que les auditeurs ont jugé inutile de modifier les comptes.

Micheline SCHEYS (Belgique) demande des explications supplémentaires concernant la réduction du pourcentage de fonds affectés en comparaison avec l'année précédente. Selon M^{me} **SMIT**, cette situation est due au fait que, lors de la réception des ordres de recouvrement en décembre, il était trop tard pour réengager les fonds.

Liga LEJINA (Lettonie), au nom de la présidence, félicite l'ETF pour les documents qu'elle a présentés. Elle informe le président que, sur la base de la déclaration d'assurance incluse dans les observations préliminaires de la Cour des comptes, de la déclaration d'assurance réglementaire émise par la directrice dans le rapport d'activité annuel 2014, des informations détaillées sur les résultats de l'ETF, la supervision et le contrôle de la gestion et le fonctionnement des normes de contrôle interne de l'ETF (informations fournies dans le RAA 2014), de la certification des comptes annuels par la comptable de l'ETF, et des informations transmises par la comptable et la directrice de l'ETF durant la réunion, les membres considèrent que le conseil a obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'exercice s'achevant le 31 décembre 2014 sont fiables et que toutes les opérations sous-jacentes sont légales et régulières.

Les comptes annuels 2014 de l'ETF sont approuvés par le conseil de direction.

6. Budget rectificatif pour 2015

Henrik FAUDEL (ETF) présente le budget rectificatif pour 2015. Le principal objectif est d'intégrer les recettes affectées, indéterminées lors de l'adoption du budget (novembre 2014 pour le budget 2015), et de refléter les ajustements pour 2015.

Il n'y a aucune modification de la subvention allouée à l'ETF par la Commission européenne.

Le budget rectificatif intègre 3 743,17 euros provenant des exercices budgétaires précédents, affectés à l'ETF par le fonds fiduciaire du ministère italien des affaires étrangères. Dès que les paiements pour les activités engagés les années précédentes seront achevés, le solde sera remboursé.

Le projet GEMM («Gouvernance pour l'employabilité dans la Méditerranée») dispose d'un budget de 3 130 000 euros (dont la contribution de l'ETF qui s'élève à 1 130 000 euros). Le projet a débuté en 2013 et s'achèvera en 2016. Le budget rectificatif intègre la somme résiduelle de 790 599,96 euros provenant du préfinancement du projet GEMM en 2013 et 2014. L'ETF prévoit que le versement final de 402 019 euros pour le projet GEMM sera intégré dans un futur budget rectificatif.

Le projet FRAME («Compétences pour l'avenir») est doté d'un budget de 1 400 000 euros. Il a débuté en 2013 et s'est achevé en 2014. Le budget rectificatif intègre le montant résiduel de 86 893,22 euros provenant du projet FRAME. Dès que les paiements pour les activités engagés les années précédentes seront achevés, le solde sera remboursé.

Durant les premiers mois de l'année 2015, l'ETF a effectué deux virements budgétaires sous l'autorité de la directrice. Dans le cadre du premier virement, les crédits de paiement ont été redistribués dans le titre III afin de régler les engagements restant à liquider des projets de l'année précédente, et, dans le cadre du second, le budget a été adapté aux besoins réels à la suite d'une consultation écrite du conseil de direction (GB/15/DEC/001 du 26 mars 2015).

Une troisième réaffectation est couverte par ce budget rectificatif, qui vise à tenir compte des changements apparus depuis la précédente consultation écrite: i) augmentation du personnel intérimaire pour compenser les congés parentaux ou de maternité imprévus (+ 60 000 euros); ii) introduction d'un soutien psychosocial durant une période d'essai de six mois, dans le cadre des actions consécutives aux résultats de l'enquête sur les risques de stress lié au travail (+ 7 000 euros); iii) coûts accrus liés au recrutement et à l'utilisation de la liste EPSO, comme le recommande la Cour des comptes (+ 9 000 euros); iv) alignement des coûts relatifs à l'indemnité de voyage vers le lieu d'origine sur les estimations actuelles relatives au personnel (+ 10 000 euros).

Cette réaffectation a été possible en révisant les frais de déménagement liés aux droits statutaires et les indemnités journalières temporaires basées sur les coûts réels, et en ajournant le recrutement pour un poste d'END.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif représente 551 000 euros de crédits d'engagement et 1 995 373,19 euros de crédits de paiement (soit, respectivement, 2,74 % et 9,91 % de la subvention totale).

Les 3 743,17 euros non utilisés des exercices précédents, qui proviennent du financement du ministère italien des affaires étrangères, seront investis dans l'achèvement et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban.

Les 790 599,96 euros du projet GEMM inclus dans ce budget rectificatif sont des fonds provenant d'exercices précédents et font partie du préfinancement. Les fonds sont utilisés pour achever et payer les activités engagées en 2013 et 2014, et pour engager de nouvelles activités en 2015.

L'ETF a reçu la totalité de la somme de 1 400 000 euros prévue pour le projet FRAME, mis en œuvre en 2013-2014. Les 86 893,22 euros inclus dans ce budget rectificatif sont utilisés pour le paiement final des activités, engagé dans le cadre du projet.

Liga LEJINA (Lettonie), au nom de la présidence, informe le président que les membres se félicitent des informations fournies par l'ETF et conviennent d'adopter la proposition. Elle ajoute toutefois qu'il faut veiller à ne pas dépasser les montants prévus pour le virement dans le règlement financier.

Le conseil de direction adopte le budget rectificatif de l'ETF pour 2015.

7. Projet de programme de travail 2016

Madlen SERBAN (ETF) et Peter GREENWOOD (ETF) présentent le projet de programme de travail 2016 de l'ETF.

Le programme de travail 2016 poursuit la stratégie 2014-2020 de l'ETF et les travaux lancés dans le cadre des perspectives à moyen terme 2014-2017. Le document expose la mission de l'ETF, qui consiste à aider les pays partenaires à exploiter leur potentiel en ressources humaines grâce à la réforme des systèmes d'éducation et de formation et du marché du travail, dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne.

Les objectifs stratégiques de l'ETF sont les suivants: i) renforcer l'analyse factuelle des politiques, ii) moderniser les systèmes d'EFP des pays partenaires, et iii) accroître la pertinence de l'offre d'EFP par rapport au marché du travail et à la cohésion économique et sociale.

Les objectifs spécifiques du programme de travail 2016 résultent des politiques internes de l'Union, ainsi que des priorités de l'UE envers les pays partenaires. Dans son programme de travail 2016, l'ETF prévoit, dans son domaine, de contribuer à l'utilisation cohérente et coordonnée de tous les instruments à la disposition de l'UE, et à la projection extérieure systématique des politiques intérieures jugées indispensables pour atteindre les objectifs politiques de l'UE sur la scène mondiale.

Les objectifs de 2016 sont également l'aboutissement d'une analyse intensive des tendances et des évolutions dans les pays partenaires, accompagnée d'une vaste consultation des parties prenantes de ces pays, menée en 2014 et 2015, notamment dans le cadre du processus de Turin.

Les objectifs de 2016 sont les suivants: i) renforcer les capacités de développement du capital humain grâce à l'analyse factuelle des politiques, ii) accroître l'efficacité interne de l'EFPP dans les pays partenaires, et iii) augmenter l'efficacité externe de l'EFPP.

Dans le cadre de ces trois objectifs, l'ETF poursuivra l'application des sept projets stratégiques lancés en 2015: i) soutien aux politiques et à l'aide extérieure de l'UE (IAP, IEV et ICD), ii) analyse des politiques et contrôle systémique des progrès, iii) compétences et gouvernance de l'EFPP, iv) apport d'EFPP et assurance qualité, v) certifications et systèmes de certification, vi) emploi, compétences et employabilité (dont compétences et migrations), et vii) formation à l'esprit d'entreprise et compétences entrepreneuriales.

L'engagement des pays dans les projets stratégiques en 2016 fait aussi partie du projet de programme de travail.

La logique d'intervention dans chaque projet et chaque pays diffère selon les analyses structurées des besoins des pays, les critères de hiérarchisation des priorités en matière d'attribution des ressources, et les principes de focalisation, de différenciation et de concentration sur l'impact.

L'ETF a commencé à mettre en œuvre en 2013 la réduction de 5 % du personnel applicable à toutes les institutions et les autres organes de l'UE, dans le contexte de l'actuel cadre financier pluriannuel, qui s'achèvera en 2016. Conformément à la réduction de 10 % du tableau des effectifs applicable aux agences en «vitesse de croisière», l'ETF est censée réduire le nombre de ses postes, qui passera de 96 en 2013 à 86 en 2018. Durant une réunion récente avec les responsables des agences de l'UE, la commissaire Georgieva a expliqué que la classification des agences pourrait être un sujet de réflexion dans un avenir proche.

Les membres du conseil de direction sont également informés d'une requête du président de la commission des budgets du Parlement européen, adressée à l'organe chargé de la coordination du réseau des agences de l'UE, concernant la participation à une audition prévue le 15 juillet sur les questions budgétaires et relatives aux ressources humaines. La commission du Parlement européen ne soutient pas les 5 % supplémentaires du plan de redéploiement, et a demandé à chaque agence de présenter les conséquences de ce plan sur son travail d'ici le 12 juin.

Liga LEJINA (Lettonie) présente une série d'observations techniques recueillies durant la réunion informelle. Elle mentionne les points suivants:

- p. 4: politique de voisinage, 1^{er} paragraphe: l'utilisation de l'expression «frontières de l'Europe» doit être clarifiée;
- p. 12: vérifier la cohérence des chiffres de réduction du personnel;
- p. 12: la partie consacrée aux ressources humaines et financières doit se fonder sur les ressources disponibles (la réduction des ressources est aujourd'hui une réalité qui doit être prise en compte et acceptée également par de nombreux gouvernements);
- l'utilisation correcte des abréviations des instruments de l'UE, par exemple p. 2 et p. 21 (nous utilisons désormais l'acronyme «CERAQ» pour désigner le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFPP).

En ce qui concerne les priorités négatives qui doivent être adoptées par le conseil de direction comme cela a été suggéré, M^{me} LEJINA indique que les États membres approuveront un processus de

consultation concerté à ce sujet, et souhaite demander à l'ETF de fournir des détails sur les alternatives fondées sur son expérience dans des domaines thématiques spécifiques et dans des régions différentes.

La remarque générale des membres est liée au fait que le programme de travail devrait correctement représenter toutes les activités de l'ETF (y compris l'implication dans différents groupes de travail, également à l'échelle de l'UE), et que des liens clairs devraient exister entre l'ETF, les politiques de l'éducation et de la jeunesse, et les instruments et programmes de l'UE (un lien avec ERASMUS+ et la politique de la jeunesse manque par exemple). Le document doit parallèlement réfléchir à la déclaration du processus de Turin et préciser, autant que possible, le rôle, les tâches et les priorités de l'ETF, à la fois sur les plans thématique et géographique.

Le conseil de direction invite la CE et l'ETF à donner des détails supplémentaires sur leur vision et à commenter spécifiquement les questions suivantes: positionnement souhaité de l'ETF et conséquences pour les programmes d'Europe orientale, notamment dans les pays où la situation politique est particulière (Russie par exemple), migration circulaire et régionale (Libye-Italie, Balkans-Hongrie), et actions possibles et souhaitables de l'ETF pour préparer les populations aux migrations, prévenir si possible les migrations, etc.

Saulius ZYBARTAS (Lituanie) demande une clarification et une meilleure formulation de l'approche de l'ETF vis-à-vis des pays du partenariat oriental, de la Russie et du Kazakhstan. Il suggère que la formulation utilisée reflète les décisions et les changements intervenus à l'échelle de l'Union.

Reinhard NÖBAUER (Autriche) remarque qu'aucune activité n'est proposée pour trois pays: Russie, Syrie et Kazakhstan. **Liga LEJINA (Lettonie)** approuve sa remarque et note que certaines activités stratégiques des projets ne sont pas prévues dans des pays spécifiques.

Lars MORTENSEN (Danemark) demande des détails supplémentaires sur le rôle du Parlement européen lorsqu'il demande aux agences de l'UE de fournir des informations relatives aux réductions de personnel, et de participer à l'audition proposée. Madlen SERBAN répond en expliquant que, conformément à la réglementation, l'ETF est invitée aux auditions organisées par la commission de l'emploi du Parlement européen, qui intervient quant à elle dans la sélection du directeur de l'ETF. Le Parlement européen est également une autorité budgétaire, et le budget de l'ETF adopté par le conseil de direction devient définitif à l'issue de l'adoption du budget général de l'Union européenne.

Michel SERVOZ (président) informe les membres du conseil de direction de la discussion en cours entre la Commission et le Parlement européen sur le budget général de l'Union pour 2016; en conséquence, le conseil de direction ne doit pas poursuivre les échanges sur le projet de budget à ce stade.

Micheline SCHEYS (Belgique) demande des informations sur l'affectation des ressources en 2016 avant la réunion de novembre. Elle demande également une discussion sérieuse sur les priorités négatives qui doivent être approuvées par le conseil de direction, et suggère la création d'un groupe de travail sur ce thème. Madlen SERBAN informe le Conseil qu'une procédure écrite sur les priorités négatives sera préparée le 9 juin au plus tard.

Michel SERVOZ (président) demande à l'ETF de souligner, dans la partie du programme de travail dédiée au contexte politique européen, sous le titre «politique industrielle», l'aspect «formation à l'esprit d'entreprise», puisque le travail de l'ETF est accompli dans ce domaine spécifique et non à une échelle plus générale. Il souligne aussi que la rationalisation des processus d'établissement de rapports est essentielle pour les services de la Commission.

Simon MORDUE (DG NEAR) explique que la Russie ne fait pas partie de la politique européenne de voisinage, ni de l'instrument financier qui la soutient. La formulation utilisée p. 22 et p. 28 du projet de programme de travail doit être révisée en conséquence.

L'ETF informe les membres que la version consolidée du document sera soumise à l'avis de la Commission le 30 juin. La version révisée sera examinée avec les services de la CE et le groupe de travail du conseil de direction en octobre, et la version finale sera soumise pour adoption en novembre.

8. Rapports oraux

Une synthèse des présentations est incluse à l'annexe de ce document.

9. Divers

Évaluation externe de l'ETF

Maria TODOROVA (DG EMPL) informe les membres du conseil de direction de la procédure lancée pour sélectionner les évaluateurs. **Micheline SCHEYS (Belgique)** intervient en tant que membre du groupe de pilotage et Peter Greenwood représente l'ETF. Durant les prochains jours, le nom du soumissionnaire retenu sera officiellement annoncé, et le processus d'évaluation débutera. Cette évaluation durera un an, et les résultats préliminaires seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil de direction. Le rapport final sera soumis au conseil de direction.

Modalités d'application du statut et prochaines actions proposées par l'ETF

La directrice de l'ETF informe le conseil de direction que, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du statut révisé (2014), et aux lignes directrices de la Commission européenne du 26 septembre 2014, les agences peuvent appliquer les règles de la Commission par analogie, ou solliciter l'accord de la Commission pour déroger aux règles de la CE parce qu'elles ne sont pas applicables (aucun fonctionnaire dans certaines agences par exemple) ou doivent être adaptées au cadre d'une agence (taille, lieu, type de contrat, etc.).

Dans ce contexte, le conseil de direction adopte les règles de la Commission qui s'appliquent par analogie à l'ETF, ou bien se voit transmettre un projet de décision qui justifie la non-application des règles de la Commission ou autorise la directrice à solliciter l'accord de la Commission pour déroger à une règle.

L'ETF lancera une procédure écrite concernant l'adoption de trois décisions types et adressera une requête à la Commission pour ne pas appliquer la règle relative au recrutement des agents contractuels. Le délai proposé est le 19 juin.

Sélection du directeur adjoint

Madlen SERBAN se réfère au procès-verbal de la dernière réunion. Après une lecture et un examen attentifs du rapport concernant la procédure de sélection du directeur adjoint, elle est arrivée à la conclusion que les résultats de celle-ci ne permettraient pas de procéder à une nomination sûre, inconditionnelle et pleinement satisfaisante à ce poste. Elle ajoute que, à l'issue du rapport sur les conclusions préliminaires de l'évaluation externe de l'ETF, la procédure de sélection sera relancée.

Déclarations d'intérêts et C.V. des membres du conseil de direction

Le président demande aux membres du conseil de direction qui n'ont pas encore envoyé leurs déclarations d'intérêts ni leurs C.V. au secrétariat du conseil de direction de l'ETF de le faire dès que

possible. Cette requête provient de la résolution du PE du 3 avril 2014 sur la décharge des agences de l'UE concernant l'exercice 2012.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction se tiendra le 24 novembre 2015 à Turin.

Actions de suivi

- L'ETF présentera en novembre la version mise à jour du projet de programme de travail 2016, en tenant compte des suggestions et des observations formulées par les membres du conseil de direction.
- La Commission européenne informera les membres de la progression de l'évaluation externe de l'ETF durant la prochaine réunion du conseil de direction, et présentera le rapport final lors de la première réunion du conseil de direction en 2016.
- L'ETF lancera une procédure écrite concernant les modalités d'application du statut.
- L'ETF lancera une procédure écrite concernant les priorités négatives pour le programme de travail 2016.

ANNEX¹

8. Oral reports

Progress on Commission policies and programmes that have an impact on ETF

Simon MORDUE (DG NEAR) focused his intervention on three main issues: i) Enlargement; ii) EU Neighbourhood policy and iii) debate on migration.

Enlargement

Two major developments have an impact on VET and the ETF's work. One is the introduction of a so-called light semester that moves away from an academic approach towards structural reforms with a strong focus on competitiveness. The semester exercise proved to be a success and the ETF provided input during the process. For example, recommendations regarding national qualifications systems and skills development are among those adopted by the Joint ECOFIN Council and Ministers of finance from the region on 12 May. Moreover, the introduction of the employment dimension in the Economic Reform Programmes in the partner countries will bring clarity to the recommendations.

The enlargement methodology is being refined. The enlargement document this year will be forward-looking giving clear recommendations in each of the areas. The enlargement package also brings concrete policy recommendations in each of the countries and the pre-accession funding focuses on structural reforms rather than the *acquis* as was the case in the past. There are three priorities: the rule of law, building a functional public administration able to serve the citizens and the countries and thirdly economic transformation. The new instrument supports economic transformation, creation of jobs, and economic development of the countries.

The enlargement negotiations might take longer but citizens will be able to see the benefits.

b) EU Neighbourhood policy

The EU Neighbourhood policy is under revision and a consultation process is currently ongoing reviewing important issues such as how we can differentiate the relationship with the countries from the region. Five countries are more advanced, three being in the East: Republic of Moldova, Georgia and Ukraine. These countries signed EU Association Agreements as well as Deep Comprehensive Free Trade Agreements, opening their markets for EU products, granting them access to the single market, with a lot of opportunities but also challenges. This helps to support the development of a qualified labour market force. The other two countries are Morocco and Tunisia. The EU will embark on negotiations with them on the Deep Comprehensive Free Trade Agreements and Association Agreements. If they are successful, it will result in their integration into the single market. One of the key priorities and focus will be the economic development of the region. We will be able to see in country like Egypt the need for supporting the creation of job opportunities and ensuring the engagement of the people.

c) Migration

¹ Available only in English

As regards migration, the EU is looking to support the development of economic opportunities at home as well as to encourage the circular migration of those who have the skills that are of interest in the European market. For circular migration to work effectively we need a labour force that is trained in a way that allows them to work and take the skills they acquire back home with them.

Stefano SIGNORE (DG DEVCO) praised the ETF's work in Central Asia where cooperation is developed in the areas of employment and vocational education and training.

DG DEVCO is charged with thematic support in the area of VET and employment. Thirty countries around the world have identified vocational education and training among the areas of cooperation with the EU. Not all are ETF partner countries but DG DEVCO is looking to draw on the lessons learnt, exporting them to other areas such as sub Saharan Africa. They are also looking at the triangle of youth-employability/skills development/enhancing entrepreneurship as part of job creation in the partner countries but also partially related to migration.

As regards the migration, a series of activities have been carried out within the framework of the Mobility partnerships. For example for temporary migrants, activities look at opportunities for when they return home so the skills acquired during migration are recognised. The areas of interest are skills recognition, qualification recognition, transparency of qualifications and quality. In this respect is also important to focus on the south-south dimension since a lot of migration happens in Africa.

The European Commission has prepared and adopted the European agenda for Migration, which touches many EU policies. There were a lot of discussions during the last Council of Foreign Affairs on this topic and they are set to continue at the European Council of 25 June.

The EU also announced the next EU-African Union Summit on 6-9 November in Malta, when leaders are likely to discuss issues such as training, job creation and employment.

With regard to the post-2015 agenda, on 1 June, the so called zero draft prepared by the two Sherpas Kenya and Ireland has been issued and the critical weeks started for coordinating and negotiating ahead of the two drafting sessions before the summit in September. The process involves setting up the general framework for development cooperation for the next 15 years. Sustainable development areas 4 and 8 target vocational education and training.

Michel SERVOZ (Chair) explained that it had been an easy process to integrate the skills development units from DG EAC into the DG EMPL as it already had a lot of relevance for employment policies.

For the European semester, economic governance has become essential for the future and now macro-economic and social issues are better balanced. DG EMPL is one of the core DGs coordinating the process together with DG ECFIN. Employment is not longer looked upon in isolation but is integrated in a broader view. By way of an example, in the last country specific recommendations 13 member states received recommendations on education and skills and four more specifically on VET. This is linked to funding availability in ESF and Erasmus + to be used to implement these recommendations.

As regards vocational education and training and skills, Commissioner Thyssen sees the informal Council in Riga as an excellent opportunity to explain her vision and priorities for the mandate of the Commission.

Three elements were highlighted in Mr SERVOZ's intervention:

1. *Skills anticipation.* One of the big issues is the question of anticipation. The EU is faced with 24 million unemployed people but millions of jobs are vacant. There are sectors which are facing

serious shortages of employment. This demonstrates the skills mismatch and the Commission is going to look at skills anticipation, forecasting and issues related to migration.

2. *Vocational education and training needs to improve.* The assessment of the VET systems is mixed. Some member states are performing well with low unemployment, others are facing ageing VET and need a new impetus. The new set of deliverables to be agreed in Riga are an excellent occasion for this new momentum. The attractiveness of VET is another issue to be tackled.
3. *Apprenticeship and dual education.* The data shows that the member states with a strong dual education model register low unemployment and better employability levels for their students. In all member states, there is a general recognition and willingness to move towards dual education. The European Alliance for Apprenticeship will seek a stronger involvement of business. In Riga, a back-to-back meeting is organised with business representatives and offers an occasion for large companies in Europe to new pledges. BMW will announce their decision to join the Alliance.

Liga LEJINA (Latvia) remarked that in the member states where the dual system is well established there is active participation from the companies and social partners offer a lot of support.

Micheline SCHEYS (Belgium) also stressed that attractiveness is a serious problem for VET systems. However, she remarked that the attractiveness of jobs is also an issue because some of the working conditions are not attractive for the workforce. She asked if there is any work done by the Commission on the attractiveness of jobs.

Gyorgy SZENT LELEKY (Hungary) said that for vocational schools it is important to get the message from the business on what they are going to do in five years time, what kind of qualifications they will need. In many cases, companies are looking for combined qualifications, which is not easily found. The solution in many cases is to use continuous vocational training to train their workforce according to their needs.

Michel SERVOZ (Chair) shared the views on the important role of business in VET and lifelong learning in general. In countries with well-established dual learning, they are actively involved. He also agreed with the important role the social partners should play in this area. For this reason on 5 March, the Commission organised a summit with the social partners to relaunch social dialogue.

Trends and developments at the ETF

Madlen SERBAN (ETF) explained how the Torino Process (TRP) contributes to EU external and internal policy. The process is a partnership between the ETF and the partner countries, a biennial exercise, monitoring progress in vocational education and training for better results. It offers an evidence-based approach to human capital development by providing information on the state of the art and orientation for further action.

The Torino Process contributes to the EU agenda to become a stronger global actor, inspired by EU internal policy on boosting jobs, growth and investment. It is also a policy learning instrument to help countries to improve their capacity for policy making.

Through data collected and analysed, the knowledge generated by the TRP also supports the countries capability to move ahead their agenda in the engagements committed under their contract concluded with the EU.

The building blocks of the analytical framework includes the following: i) skills and VET vision, ii) effectiveness and efficiency of skills and VET for demographic and social cohesion, iii) effectiveness

and efficiency of skills and VET for economic and labour market demand, iv) internal efficiency of the vocational education and training system and skills and v) VET governance.

The presentation focused on how the TRP correlates with the EU Enlargement Strategy in case of the EU external policy as well as with the VET Copenhagen process for the EU internal policy.

The EU Enlargement Strategy published last year focuses on three main areas: economic governance and competitiveness, rule of law and fundamental rights and public administration reform.

The Torino process contributes to economic governance and competitiveness through its quality check of developments in skills and VET for growth and competitiveness and setting priorities for structural reform, skills development for employability, private sector development and engagement through sectoral committees and work on qualifications, anticipation of skills and better provision, focus on entrepreneurial learning, etc.

As regards the rule of law and fundamental rights, the process helps to enhance the social impact of education and training, ensure gender equality, enable equitable access to education and skills in particular for the ethnic minorities.

On public administration reform, it enhances accountability and effectiveness, by focusing on the needs of citizens and business, highlights the importance of inter-ministerial coordination, analysing inter-institutional arrangements and public finances, suggesting negotiated recommendations.

The TRP starts with progress tracking, based on evidence based analysis and continues with problem identification, including with the identification of the relevant policy measures by all stakeholders.

In the countries of the enlargement region, the TRP has been complemented by the FRAME project that allowed the countries to formulate a shared vision on these skills policies, to analyse the institutional arrangements (functional based governance) capable to implement the respective vision including the budget of the respective transformation.

In respect to the TRP contribution to the EU internal policy, the presentation continued on the similarity between this process and the Copenhagen-Bruges developments in VET.

Liga LEJINA (Latvia) thanked the ETF for sharing the information and also welcomed the presentation over dinner. At the same time, on behalf of the other EU member state representatives she suggested an update to the ETF webpage on the descriptions of the partner country systems.

Update on the Latvian Presidency and the programme of the upcoming Luxembourg Presidency

Latvian Presidency

Ms LEJINA (Latvia) informed the Board members that a series of reviews have been published: the Copenhagen-Bruges reviews of VET, Education and training 2020, Bologna Process and as well the recognition of VET as an important tool for development.

Under the Latvian Presidency, the ASEM ministerial meeting took place and represented an important opportunity for the ministers from the two regions to discuss cooperation. It was agreed that VET and skills become subjects of interest for their exchanges and learning processes.

In May, the Education Council ministers assessed the achievements of European cooperation in the field of education and training ("ET 2020"), and discussed its future development in preparation for the mid-term stocktaking and the 2015 Joint Report.

The Latvian Presidency cooperated with the ETF on the Eastern Partnership Youth Forum in February where issues like employment and employability were discussed. Cooperation was also developed in the case of the Torino Process conference.

The next meetings to be organised by the Presidency focus on VET, with the meeting of the directors general and the ministerial meeting in Riga to agree on the new deliverables in VET in Mid June.

In cooperation with the Latvian Ministry of Foreign Affairs, European Commission and European External Action Service, the meeting of the EU-Central Asia education ministers will be organised in Riga, 25-26 June. It is the first ministerial meeting that follows the Education Initiative in higher education and VET. A Communiqué will be adopted indicating the priorities for cooperation.

Upcoming Luxembourg Presidency

Karin MEYER (Luxembourg) presented the priorities and calendar of the upcoming presidency, which are as follows: citizens, growth and jobs and sustainability and innovation. During the Presidency the focus will be on: inter-institutional agreements on better law-making, capital markets union, European Industrial Policy implementation and the reform of the Court of Justice of the European Union, fight against terrorism, European Public Prosecutor's office, migration, single new directive on students and researchers, digital single market, economic and monetary union, Paris Conference on Climate Change, new foreign policy strategy and the European Year for Development.

The main events that are going to be organised in the area of education and training are the following:

- High level group meeting, 18-19 June, Luxembourg
- Conference on ESL "Staying on track, 9-10 July, Esch-Belval
- Bologna Follow-up group, 8-9 September, Luxembourg
- Conference on ECEC, 10-11 September, Luxembourg
- ELGPN, 24-25 September, ELGPN
- Inclusive Education: Take action! Luxembourg recommendations, 15-16 October, Luxembourg
- Family learning, 22-23 October, Luxembourg
- DG schools, 26-27 October, Luxembourg
- Europea, 6-7 November, Luxembourg & Ettelbrück
- DG VET, 16-17 November, Luxembourg
- Joint conference with NC Youth Guarantee, 17-18 November, Luxembourg
- DG Higher Education, 24-25 November, Luxembourg.